



FORMATION LINGUISTIQUE

En partenariat avec l'Office Français de L'Immigration et de l'Intégration, dans le cadre de la signature du Contrat d'Intégration Républicaine, L'AEFTI vous propose la FORMATION LINGUISTIQUE

Prérequis

Avoir signé un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Sont concernés par la signature du CIR tous les étrangers primo-arrivants de plus de 16 ans, en situation régulière et ayant vocation à résider durablement sur le territoire français :

- Bénéficiaires du regroupement familial
- Conjoints de français
- Parents d'enfants français
- Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI)
- Réfugiés statutaires, apatrides et membres de leur famille
- Liens Privés et Familiaux (LPF)...

Lors de la signature du CIR à l'OFII les publics passent un test de positionnement à l'oral et à l'écrit en français. Selon les résultats obtenus, les bénéficiaires seront accompagnés d'un interprète.

la formation linguistique est accessible après prescription de la formation par l'OFII.

Durées et Profils

Les publics sont accueillis et testés en langue française aux directions territoriales des OFII lors de la plateforme d'accueil.

Durée et modalités de formation

Convocation initiale donnée par l'OFII.

Durée du parcours variable selon prescription de l'OFII

Délai d'accès : un mois après le rendez-vous d'accueil à l'AEFTI

Tarif

Les formations sont GRATUITES, elles sont financées par l'OFII.

Lieux de la formation

Amiens Ouest :

5 Place d'auvergne 80000 Amiens

Amiens Centre :

248, rue faubourg de hem 80000 Amiens

Amiens Nord :

20, rue Ingres 80080 Amiens

 Nos sites peuvent accueillir des personnes en situation de handicap.

Objectifs

L'apprentissage de la langue française est une condition essentielle pour pouvoir s'intégrer en France.

La formation linguistique de l'OFII a pour objectif de permettre une insertion sociale et/ou de poursuivre sur une formation certifiante ou professionnalisante

Lors de votre visite d'accueil votre niveau de français sera évalué. S'il est inférieur au niveau A1 du Cadre Européen commun de référence pour les langues (CECRL), vous devrez alors suivre une formation linguistique.

Le niveau A1 c'est le niveau de « découverte » d'une langue, cela veut dire que vous pouvez :

- Vous présenter, ou présenter quelqu'un ;
- Poser des questions à une personne, et répondre au même type de questions ;
- Communiquer de façon simple si la personne en face de vous parle lentement et distinctement ;
- Comprendre et utiliser des expressions familières et de tous les jours.

Programme

En fonction de vos résultats aux tests lors de la visite d'accueil, et de vos besoins, un de ces 4 parcours vous sera prescrit :

- 100h
- 200h
- 400h
- 600h

Une fois prescrite, cette formation est obligatoire.

Modalités et moyens :

- En présentiel
- Intervenants et formateurs spécialisés et expérimentés dans leurs domaines d'intervention
- Mise en situation
- Ressources multimédia

Evaluations

En amont de la formation :

- Test de positionnement :
 - E-testing
 - Entretien

En cours de formation :

- Evaluation d'acquisition des compétences :
 - Quiz,
 - Entretien,
 - Auto-évaluation
- Evaluation de la satisfaction à mi-parcours.

Evaluation de la satisfaction

Remise d'un certificat de formation.

Nos résultats

✓ **Taux de satisfaction : 91% en 2023**

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT

CONTACTEZ-NOUS

Siège social AEFTI :
5 Place d'auvergne Apt 1
80000 Amiens

Tel : 03 22 44 14 08
E-mail : aefti.picardie@orange.fr
Site : www.aefti.net

Directeur :
Salah EL MANOUZI

Assistante de direction et coordination du dispositif :
Christelle LECLERCQ

Assistante administrative et référente handicap
Claire MAHIEUX

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation